

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 29 juin 2021,
Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET

Etaient présents 55 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Nathalie LESPOUNE suppléante de Bernard MORA, Jean-Paul GOURSAUD suppléant de Louis BENOIT,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE à Lydie ALTHAPÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Ophélie ESCOT, Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS,

RAPPORT N° 210707-06-DEV-

**PARC D'ACTIVITES DES TEMBOUS :
ACHAT DE TERRAINS A LA COMMUNE D'OGEU LES BAINS**

M. GARROTÉ indique que depuis la loi NOTRe en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, l'intérêt communautaire en matière de zone d'activités a été supprimé.

Au travers de ses statuts, la Communauté de Communes du Haut-Béarn est compétente en la matière et par sa délibération n° 16-180927-DEV du 27 septembre 2018, elle a identifié 12 ZAE sur le territoire dont celle des Tembous, située à Ogeu-les-Bains.

Dans ce cadre, la CCHB est entièrement compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAE. Ainsi, elle doit acquérir les réserves foncières des communes situées dans ces périmètres.

Aussi, il convient de régulariser l'achat de parcelles situées dans la zone des Tembous (à proximité de Reborn, Pyrénées Tourbes et SEMO) qui se décomposent somme suit :

- Parcelle B 1253 :	5 600 m ²
- Parcelle B 1063 :	200 m ²
- Parcelle B1257 :	200 m ²
- Parcelle B 1255 :	20 000 m ²

Soit un total de	26 000 m ²

Une estimation des domaines demandée par la commune d'Ogeu-les-Bains le 23 juin 2020 fixe le prix de ces parcelles à 5€ HT/m².

Il est décidé, en accord avec la commune d'Ogeu-les-Bains que le paiement de ces acquisitions se fera au fur et à mesure des ventes aux entreprises.

Il est proposé de confier à l'APGL la rédaction de l'acte de vente correspondant.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité. (Mme MENE-SAFFRANE et M. OXIBAR ne participant pas au vote)

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles susvisées,
- **AUTORISE** le président à engager et signer les actes administratifs correspondants avec la commune d'Ogeu-les-Bains,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 juillet 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY